



21 novembre 2023

**FRACTURE SANITAIRE
CAMPAGNE DE L'UFC-QUE CHOISIR
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Notre fédération UFC-Que choisir a lancé ce 21 novembre une campagne pour dénoncer la situation de plus en plus préoccupante de nos concitoyens face à la dégradation de l'offre médicale, aboutissant à une extension des déserts médicaux. Le phénomène est bien connu mais les chiffres fournis par notre étude illustrent parfaitement l'extension des déserts médicaux et le fait que l'accès à une médecine de secteur I devienne problématique pour certaines régions et certaines spécialités.

L'UFC-Que choisir pointe la responsabilité de l'État qui, par son inaction a permis que la situation se dégrade progressivement pour arriver au point de rupture actuel. C'est pourquoi elle lance une action en justice devant le Conseil d'État visant à obliger l'État à agir enfin.

Dans ce paysage, la situation de notre département, et tout particulièrement de la région chambérienne, paraît à première vue très favorable. Par exemple, moins de 3 % de la population savoyarde vit dans un désert médical pour les généralistes, et 13 % de cette même population se heurte à des difficultés pour accéder à cette porte d'entrée aux soins (contre près d'un quart au niveau national).

Il en est globalement de même pour les trois spécialités prises en compte dans l'étude de notre fédération. Il n'y a que 17 % de savoyards dans un désert médical pour l'ophtalmologie en Savoie contre 25 % nationalement. Les chiffres sont respectivement 20 % / 25 % pour la gynécologie et 25 % / 29 % pour la pédiatrie. Il faut noter que nos départements voisins connaissent des situations sensiblement plus dégradées que la notre (surtout l'Ain avec globalement deux fois plus de personnes pénalisées qu'en Savoie).

Nous ne pouvons cependant nous satisfaire d'une telle situation locale car d'autres signaux sont au rouge. Si l'on prend en compte non plus le seul accès physique mais la possibilité de consulter en secteur I les résultats sont nettement moins favorables, surtout pour les spécialistes (59 % de la population concernée pour les gynécologues, 39 % pour les pédiatres, 54 % pour les ophtalmologistes). Par ailleurs, lorsque nous avons enquêté sur l'acceptation de nouveaux patients par les médecins généralistes en ce début d'année, près de la moitié (43%) ont refusé, et le fait qu'ils soient en moyenne 62 % pour l'ensemble de notre région ne doit pas être vu comme le signe d'un confort relatif. Surtout, nos calculs prennent en compte l'existence d'un médecin et pas son temps de travail ; or l'observation de terrain montre que de nombreux médecins qui s'installent le font à temps partiel ou à temps « juste complet », préférant conserver du temps libre pour leur passion ou pour leur vie de famille. Ainsi, un quart de la population savoyarde a vu sa situation se dégrader entre 2021 et 2023. Cette situation dégradée se constate aussi dans les délais de prise de rendez-vous, la plupart d'entre nous se trouvant confrontés à des délais de plusieurs mois pour un spécialiste (attendre six mois n'est plus une exception).

Au vu de ce constat, l'UFC-Que choisir Chambéry relaie en Savoie la communication nationale de sa fédération et demande de signer la pétition dont le texte figure en annexe de ce communiqué de presse et dont le lien d'accès est : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-acces-aux-soins-j-accuse-l-etat-n113334/#top>

Le contact presse est R. MONDOT au 06 13 05 10 78

L'UFC-Que choisir de Chambéry

ANNEXE

“Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits” d’après l’article 1 de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen.

Mais qu’en est-il s’ils sont malades ?

Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit que La Nation garantit à tous “la protection de la santé”.

Mais qu’en est-il s’ils habitent dans une zone insuffisamment dotée en médecins ou qu’ils n’ont pas les moyens de payer des dépassements d’honoraires ?

J’entends, ainsi, celles et ceux qui vivent dans un désert médical et pour qui consulter un généraliste relève du mirage.

J’entends celles et ceux qui doivent prendre le train pour retourner voir leur médecin traitant.

J’entends l’inquiétude, voire l’angoisse, des patients dans l’impossibilité de trouver un médecin traitant.

J’entends celles et ceux qui doivent prendre leur voiture et faire 3 heures de route pour que leur enfant consulte un pneumologue.

J’entends celles et ceux contraints de patienter pendant des semaines, voire des mois pour obtenir une consultation chez un spécialiste.

J’entends celles et ceux qui ne peuvent pas payer de dépassements d’honoraires, et ceux confrontés aux baisses de prise en charge.

J’entends celles et ceux qui, faute de moyens, renoncent à se faire soigner.

J’entends aussi les maires de ces communes, rurales ou non, qui s’alarment du manque d’offre de soins dans leur ville, et s’indignent de l’absence de nouveaux médecins généralistes, face aux départs en retraite massifs.

En revanche,

Je n’entends pas de réaction de l’État, à ce droit d’accès de tous aux soins, largement bafoué.

Je n’entends pas l’État répondre aux parents inquiets, aux personnes vulnérables, et aux malades mis à distance de l’accès aux soins qui leur est dû... ni agir pour que tout le monde, sans condition de ressources et en tous lieux, puisse consulter un médecin généraliste, un spécialiste.

C’est pourquoi, j’accuse l’État.

Depuis plus de 10 ans, l’UFC-Que Choisir se mobilise pour dénoncer l’inégalité d’accès aux soins dont souffre cruellement notre société.

J’accuse l’État d’être resté sourd à nos revendications et d’avoir, par son inaction coupable, enterré le droit à la protection de la santé.

Aujourd’hui, dénoncer et alerter ne suffisent plus. L’heure est à l’action !

Notre santé n’attend plus.

[Signer la pétition](#)